

Le montant des prestations de protection sociale versées aux ménages en 2003 s'élève à 465 milliards d'euros, et représente 29,9 % du PIB, soit le niveau le plus élevé observé jusqu'ici. Cet agrégat a progressé de +4,9 % en valeur et de +2,8 % en euros constants entre 2002 et 2003, soit de 2,3 points de plus que la richesse nationale.

Les dépenses sociales continuent donc à augmenter en 2003 à un rythme rapide, quoiqu'en léger ralentissement par rapport à l'année précédente (+5,6 % en valeur, et +3,7 % en volume en 2002).

La progression des prestations liées au risque maladie (+6,7 % en valeur) y contribue fortement ; elle est due à l'augmentation des dépenses de santé dans leur ensemble (+6,1 %).

Les prestations versées au titre de la vieillesse et de la survie, qui représentent la part la plus importante (42,9 %) de l'ensemble des prestations de protection sociale, poursuivent également leur hausse tendancielle (+4,1 % pour l'ensemble vieillesse-survie, et +4,2 % pour les seules prestations vieillesse), en raison notamment de la mise en place de l'Allocation personnalisée d'autonomie (Apa). Concourent enfin à cette évolution les dépenses afférentes à l'emploi, et en particulier aux indemnités de chômage (+10,0 % pour l'ensemble des prestations chômage, +14,4 % pour les seules indemnités du régime d'assurance chômage), dans le contexte des difficultés du marché du travail. De la même façon, les prestations liées à la pauvreté et à l'exclusion sociale confirment leur reprise, avec +6,8 % en 2003, et +8,7 % pour le RMI.

Julien BECHTEL

Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale
Ministère de la santé et de la protection sociale
Drees

Les prestations sociales en 2003

En 2003, le montant des prestations de protection sociale reçues par les ménages s'élève à 465 milliards d'euros, en progression de +4,9 % par rapport à 2002. Leur part dans le PIB - ratio habituellement dénommé « taux de redistribution sociale » - atteint 29,9 %, ce qui constitue le niveau le plus élevé observé. Le précédent sommet remontait à 1996 (29,4 %), et avait été suivi d'une diminution jusqu'en 2000, sous l'effet de la croissance économique et sans doute aussi des réformes de la protection sociale mises en œuvre à partir du « plan Juppé » de décembre 1995. Le retournement de la croissance, amorcé dès 2001 et amplifié en 2003, a cependant contrecarré cette tendance à la stabilisation du poids des dépenses de protection sociale dans le PIB, qui sont depuis lors réparties nettement à la hausse.

Parmi les prestations de protection sociale, ce sont celles afférentes au risque *vieillesse - survie* (encadré 1) qui occupent la première place, avec 42,9 % des prestations représentant 12,8 % du PIB (graphique 1). La part des prestations de vieillesse - survie dans le PIB connaît une augmentation tendancielle qui a atteint +1,5 point depuis 1990, en raison du développement des régimes complémentaires de retraite et de la « maturation » du système d'assurance vieillesse, avec l'arrivée à l'âge de la retraite de générations qui se sont constitué des droits à la retraite plus élevés que leurs aînées. Ce mouvement se trouve toutefois freiné depuis quelques années par l'impact sur le nombre des retraités consécutif de l'arrivée à

l'âge de la retraite des générations « creuses » nées pendant la Seconde Guerre mondiale.

Les prestations liées à la maladie représentent 8,6 % du PIB. La reprise à la hausse de la part de ces prestations dans le PIB se confirme en 2003, alors qu'elle s'était stabilisée aux alentours de 7,8 % du PIB dans la seconde moitié de la décennie 90. Sur plus longue période, elle a connu la même augmen-

tation tendancielle que la part des prestations vieillesse-survie : +1,5 point de PIB depuis 1990.

Les prestations afférentes aux autres risques représentent 8,4 % du PIB. La tendance observée au cours de la décennie 90 est globalement orientée à la baisse pour les prestations liées aux risques *famille et insertion et réinsertion professionnelle*. Elle est stable pour les autres risques : *invalidité, accidents du travail,*

maternité. Seules les prestations correspondant aux risques *logement et pauvreté - exclusion sociale* ont connu une progression importante et régulière depuis 1990, principalement sous l'effet de la montée en charge du Revenu minimum d'insertion (RMI). En outre, on observe, pour le risque chômage, la poursuite en 2003, en lien avec la conjoncture du marché du travail, du redémarrage amorcé en 2002.

E•1

Méthodologie

Les données sur les prestations de protection sociale sont issues du Compte satellite de la protection sociale. Les prestations y sont décomptées au sens de la comptabilité nationale, c'est-à-dire en droits constatés et sur l'ensemble du territoire national, départements d'outre-mer compris ; le champ est donc plus large que celui des Comptes de la Sécurité sociale. Les évaluations détaillées des prestations par risques sont fondées sur les dernières données disponibles des régimes de protection sociale. Le total des prestations par régime est calé sur les données des comptes nationaux publiées en avril 2004 (provisaires pour l'année 2003). Enfin, ces données provisoires peuvent s'écarter de celles présentées à la Commission des comptes de la Sécurité sociale de juin 2004, notamment en ce qui concerne les dépenses de santé.

Les données (provisaires) sur les effectifs de bénéficiaires des différentes prestations sont issues de tableaux communiqués par les organismes de Sécurité sociale et d'assurance chômage. Dans le cas des effectifs de bénéficiaires du RMI et des prestations Unedic, des données infra-annuelles sont disponibles, ce qui permet de calculer des effectifs moyens annuels. S'agissant des bénéficiaires des prestations familiales, de l'Allocation pour adultes handicapés (AAH) et de l'Allocation d'éducation spéciale (AES), on a utilisé les effectifs au 31 décembre de chaque année, ce qui rend fragile la comparaison avec l'évolution en moyenne des masses financières correspondantes. À l'exception de la Prestation spécifique dépendance (PSD) et de l'Allocation personnalisée d'autonomie (Apa, données Drees), les effectifs des bénéficiaires des prestations vieillesse-survie ne sont pas encore disponibles pour l'ensemble des régimes en 2003.

Risques et prestations

Les prestations santé regroupent les prestations liées à la maladie, à l'invalidité et aux accidents du travail. Le poste le plus important de ces dépenses correspond au remboursement partiel ou intégral des soins de santé des ménages. La prise en charge des soins de santé par la Sécurité sociale dans le secteur public hospitalier, au moyen de la dotation globale hospitalière, constitue une composante de ces soins en tant que prestations de services sociaux.

À côté des pensions de droits directs (vieillesse) ou dérivés (survie), les prestations classées dans le risque vieillesse-survie incluent des avantages non-contributifs et des aides accordées dans le cadre de l'action sociale développée par les différents régimes. En outre, la création en 2002 de l'Allocation personnalisée d'autonomie (Apa), remplaçant la prestation spécifique dépendance (PSD), a élargi le périmètre de ce risque.

Les prestations de protection sociale du risque famille comprennent les dépenses liées à la maternité et à la famille. Les prestations versées au titre de la maternité sont essentiellement composées d'indemnités journalières, de l'Allocation pour jeune enfant (APJE) courte et des remboursements de soins de santé. Les prestations versées au titre de la famille incluent, à côté des prestations familiales au sens strict, des interventions qui entrent dans le cadre de l'action sociale familiale.

Au sein du risque emploi, le risque chômage regroupe toutes les prestations versées à des personnes privées d'emploi qui ne remplissent pas les conditions normales de droit à la retraite et dont la cessation d'activité n'est pas envisagée comme définitive. Parallèlement aux prestations liées à l'indemnisation du chômage, le risque chômage comprend également les préretraites. Le risque insertion et réinsertion professionnelle correspond à la recherche et à l'adaptation à un nouvel emploi et aux versements compensant la perte de salaire due à l'absence de travail pour cause de formation professionnelle.

Les prestations logement comprennent principalement les allocations de logement et accessoirement des prestations extra-légales des régimes spéciaux. Il existe trois allocations de logement destinées à assurer une couverture partielle des frais de logement : l'Allocation de logement à caractère familial (ALF), l'Allocation de logement à caractère social (ALS) et l'Aide personnalisée au logement (APL). Elles sont toutes les trois attribuées sous condition de ressources aux locataires et aux accédants à la propriété qui occupent un logement répondant à des normes minimales de salubrité et de peuplement.

- **Allocation de logement à caractère familial (ALF)**

Cette allocation est une prestation destinée aux jeunes ménages (versée au maximum pendant cinq ans à compter de la date du mariage) et aux familles avec des personnes à charge (enfants, ascendants ou infirmes) payant un minimum de loyer.

- **Allocation de logement à caractère social (ALS)**

Depuis le 1^{er} janvier 1993, l'accès à l'ALS est étendu à toute personne disposant de ressources ne dépassant pas un certain plafond (qui varie selon le lieu où l'on vit). Sont concernés en particulier les étudiants, les jeunes travailleurs de plus de 25 ans, les personnes âgées de 60 à 65 ans et les chômeurs.

- **Aide personnalisée au logement (APL)**

Celle-ci est destinée aux locataires de logements conventionnés, aux accédants à la propriété ou aux propriétaires qui ont amélioré leur logement avec des prêts aidés par l'État (Pap) ou des prêts conventionnés (PC).

La prise en charge de l'exclusion sociale par le Revenu minimum d'insertion (RMI) constitue l'essentiel du risque pauvreté, qui comprend aussi l'action des organismes associatifs qui œuvrent dans ce domaine.

En 2003, les évolutions les plus significatives sont à cet égard :

- la poursuite de la croissance rapide des dépenses effectuées au titre du risque *maladie* observée depuis 2000, à laquelle les indemnités journalières et les honoraires médicaux ont contribué de façon significative ;

- une accélération des dépenses de vieillesse - survie, en particulier pour leur composante « vieillesse », avec les prestations qui visent à compenser les charges liées à la dépendance (Allocation personnalisée d'autonomie [Apa]) ;

- une croissance encore vive, quoique ralentie, des dépenses d'indemnisation du chômage, dans le prolongement du rebond observé en 2002 ; les prestations afférentes au risque *insertion et réinsertion professionnelle* connaissent même une légère augmentation, après dix années consécutives de diminution.

Dans la suite de l'analyse, les taux d'évolution des diverses catégories de prestations seront exprimés en euros courants, étant entendu qu'un déflateur commun, à savoir l'évolution des prix de la

dépense de consommation des ménages des Comptes nationaux (+2 % en 2003, après +1,9 % en 2002), est utilisé par ailleurs pour apprécier les évolutions en euros constants.

poursuite à un rythme élevé de la hausse des prestations maladie en 2003

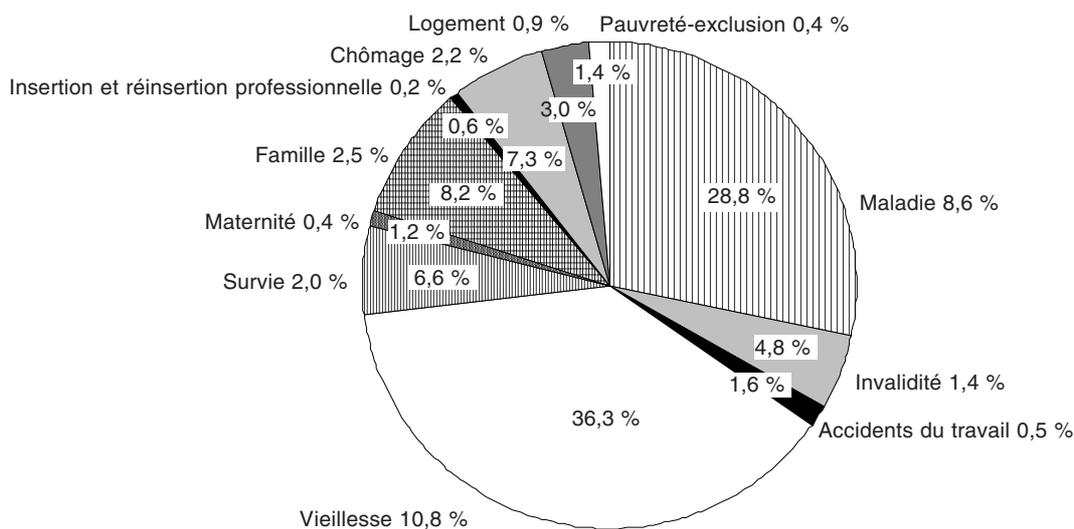
Les prestations liées au risque *maladie* poursuivent leur augmentation à un rythme élevé, avec +6,7 % en 2003 (graphique 2 et tableau 1), après +7,2 % en 2002. Les soins de santé, qui représentent plus de 90 % de ces prestations, progressent de +6,6 % contre +7,1 % en 2002. Ce rythme de croissance est identique en 2003 à celui de la consommation de soins et biens médicaux retracée dans les Comptes nationaux de la santé¹. Cet agrégat enregistre en 2003 l'incidence de la croissance toujours rapide des dépenses hospitalières (+6,0 % en 2003 contre +5,7 en 2002), qui s'explique pour partie par la progression des coûts salariaux liée aux embauches résultant de la

réduction du temps de travail dans ce secteur. Il subit aussi l'impact de la vive croissance des dépenses de médecine ambulatoire (+7,4 %), en raison notamment de l'effet en année pleine des revalorisations tarifaires des visites et consultations de médecine générale décidées l'année précédente, et des revalorisations des consultations de médecine spécialisée décidées en 2003.

Par ailleurs, les prestations en espèces liées au risque *maladie*² progressent de 10 % en 2003. Elles sont tirées par la montée en charge de l'indemnisation des victimes de l'amiante. Toutefois, alors que l'accélération significative observée les années précédentes (+9,1 % en 2002, après +7,7 % en 2001) était due à l'élan des indemnités journalières (qui représentent 90 % du total de ces prestations en espèces), ces dernières voient leur augmentation s'infléchir en 2003, ne s'accroissant plus que de 5,7 % cette année, après +8,9 % en 2002. Selon les données de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (Cnamts), le nombre d'indemnités journalières dans le

G.01

répartition par risque des prestations de protection sociale (en pourcentage du PIB et en structure en 2003)



Lecture : En 2003, les prestations maladie représentent 28,8 % du total des prestations de protection sociale et 8,6 % du PIB.
Source : Comptes de la protection sociale 2003 - Drees.

1. FENINA Annie et GEFFROY Yves : « Les comptes de la santé en 2003 », Drees, *Études et Résultats*, n° 323, juillet 2004.
2. Prestations servies par le Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante (Fiva).

champ des assurés du régime général, a en effet fléchi en 2003 : les arrêts de travail de moins de trois mois connaissent une diminution depuis le milieu de l'année, contrairement aux indemnités journalières de plus longue durée, qui restent encore sur une tendance croissante. Deux éléments peuvent expliquer cette évolution : d'une part, la conjoncture économique, ralentie, a pu freiner le recours aux arrêts de travail, dans un contexte d'évolutions salariales modérées. D'autre part, l'attention portée par les pouvoirs publics

aux recours aux arrêts maladie a pu induire de premiers effets.

Les prestations afférentes au risque *invalidité* sont au contraire en ralentissement, avec une augmentation ramenée à +2,4 % en 2003, après +4,7 % en 2002 et +5,9 % en 2001. Elles sont pourtant tirées par la hausse des rentes (+5,9 %) et des compensations de charges sans conditions de ressources, en particulier l'Allocation d'éducation spéciale (AES), qui augmente de 20,8 %. En revanche, on constate un ralentissement de l'Allo-

cation aux adultes handicapés (AAH), dont le rythme d'évolution des dépenses (+3,3 %) reste néanmoins supérieur à celui du nombre des bénéficiaires (+2 % en glissement, soit 765 600 personnes à la fin de 2003). Les prestations en nature et l'action sociale³ diminuent principalement en ce qui concerne la prise en charge de l'hébergement des personnes handicapées.

Les prestations afférentes au risque *accidents du travail* augmentent quant à elles rapidement en 2003 : +6,1 %, après

T
•01

taux de croissance des prestations de protection sociale en valeur et %

en %

	2001/2000	2002/2001	2003/2002	Montants 2003 en millions d'euros
Santé	5,7	6,7	6,1	164 215
Maladie	5,7	7,2	6,7	134 120
<i>dont prestations en espèces</i>	7,7	9,1	10,0	10 102
<i>dont soins de santé</i>	5,4	7,1	6,6	122 546
Invalidité	5,9	4,7	2,4	22 480
<i>dont pensions et garantie de ressources</i>	5,4	5,3	4,2	9 006
<i>dont compensation de charges (y compris AAH)</i>	5,5	4,6	3,8	5 849
<i>dont action sociale</i>	6,6	3,9	-0,7	7 510
Accidents du travail	5,5	4,3	6,1	7 616
<i>dont indemnités journalières</i>	9,6	11,4	7,4	2 456
Vieillesse-survie	4,0	4,4	4,1	199 625
Vieillesse	4,3	1,7	4,2	168 758
<i>dont pensions de base</i>	4,3	0,1	3,5	118 596
<i>dont pensions complémentaires</i>	4,3	3,7	3,6	40 973
<i>dont Apa</i>	0,0	0,0	73,0	3 209
<i>dont minimum vieillesse</i>	-0,5	0,2	4,6	2 415
Survie	2,6	21,5	3,7	30 867
<i>dont pensions de réversion</i>	2,7	25,2	3,4	26 232
Maternité-famille	3,1	2,8	0,9	43 949
Maternité	3,3	4,9	3,5	5 774
Famille	3,1	2,5	0,5	38 175
<i>dont allocations familiales</i>	1,2	1,5	1,7	11 448
<i>dont autres prestations familiales</i>	4,9	5,3	-2,2	14 336
<i>dont action sociale - aide sociale</i>	3,7	5,3	3,6	8 255
Emploi	4,2	12,5	9,8	36 877
Insertion et réinsertion professionnelle	-1,0	-8,5	6,4	2 712
Chômage	4,8	14,7	10,0	34 165
<i>dont indemnités de chômage</i>	6,3	25,1	14,4	25 785
<i>dont préretraites</i>	-2,8	-14,7	-10,6	3 498
Logement	3,3	6,1	1,8	13 832
Pauvreté-Exclusion	2,7	4,8	6,8	6 501
<i>dont revenu minimum d'insertion (RMI)</i>	-0,2	6,6	8,7	5 316
Total des prestations	4,5	5,6	4,9	464 999

Source : Comptes de la protection sociale 2003 - Drees

3. Les prestations en nature et l'action sociale comprennent notamment des prestations de nature médico-sociale correspondant à l'hébergement des handicapés, des frais de placements en centres d'aide par le travail (CAT) et diverses prestations extra-légales des caisses de Sécurité sociale ou des administrations publiques.

+4,3 % en 2002. Elles reflètent à la fois l'augmentation de 60 % des allocations versées par le Fonds de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante (FCAATA), et la poussée toujours forte des indemnités journalières (+7,4 % en 2003).

croissance régulière des prestations vieillesse-survie

Les prestations vieillesse - survie augmentent depuis trois ans à un rythme annuel supérieur à 4 %. Elles sont tirées par la montée en charge de l'Apa (3,2 milliards en 2003 après 1,9 milliard en 2002), tandis que les pensions de droit direct et dérivé, qui représentent 94 % de l'ensemble, restent sur la tendance observée pendant la période 1995-2003 avec une croissance de +3,5 % cette année. Cependant, l'année 2003 bénéficie toujours de l'arrivée à l'âge de la retraite des classes creuses nées pendant la Se-

conde Guerre mondiale. La progression des prestations vieillesse devrait en effet s'accélérer à partir des années 2005, avec l'arrivée à l'âge de 60 ans des premières générations du baby-boom.

En ce qui concerne les effectifs de retraités, la tendance à une croissance modérée observée depuis plusieurs années se confirme en 2003. Le nombre des retraités de droits directs du régime général progresse en effet de +1,6 %, après +1,8 % en 2002. Ceci marque le retour à la dynamique observée au cours des années 90, après le ralentissement important constaté en 2000 (+1,0 %), et qui était dû à un changement du mode de dénombrement des retraités servis par le régime général. Cette évolution modérée reflète l'arrivée à l'âge de la retraite des classes d'âge encore peu nombreuses nées avant 1945.

Ainsi, le nombre de bénéficiaires d'une pension de droit direct du régime général âgés de 60 à 64 ans a poursuivi

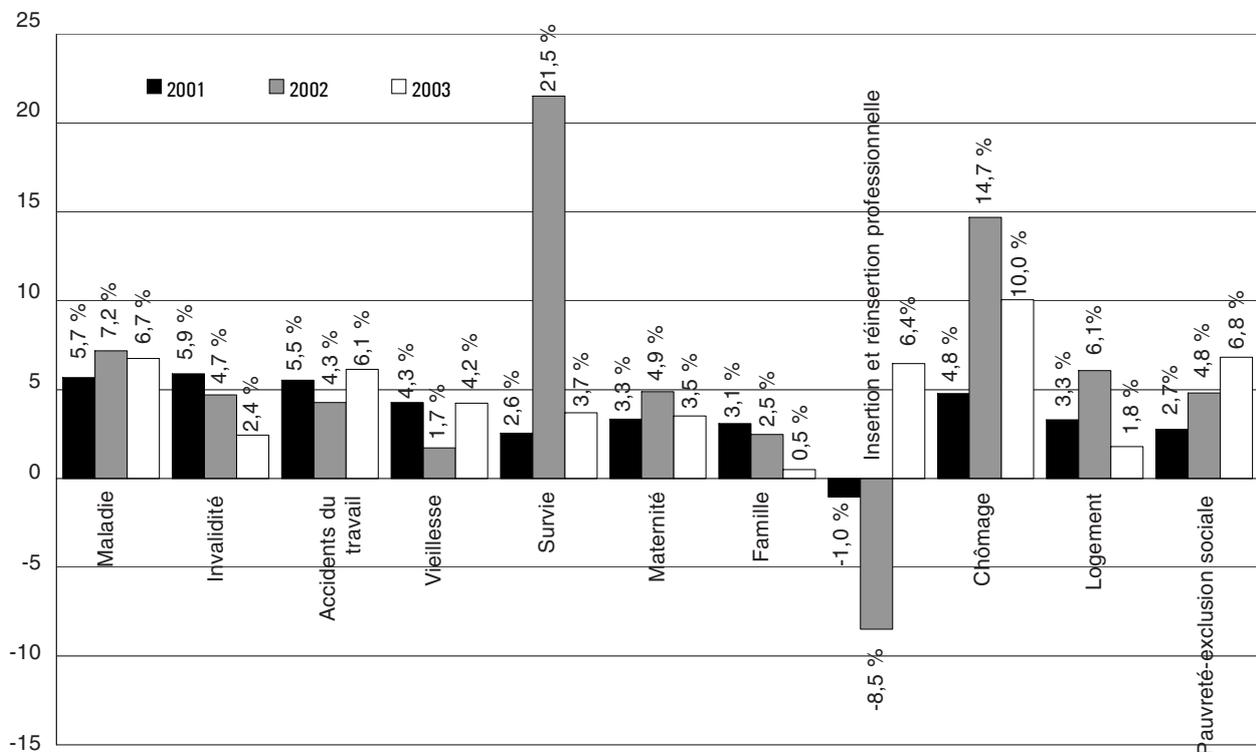
sa diminution en 2003 (tableau 2), quoique de façon très modeste (-0,2 %). Mais le mouvement d'augmentation des liquidations de pension dès l'âge de 60 ans, déjà observé l'an dernier, s'est par ailleurs confirmé : on constate ainsi une augmentation significative du nombre de retraités aux âges de 60 et 61 ans (respectivement +6 et +9 %). Ceci reflète probablement des comportements d'anticipation des départs en retraite dans le contexte de l'annonce et de la mise en place de la réforme des retraites votée en 2003.

Une première estimation portant sur les bénéficiaires de l'Allocation supplémentaire du Fonds de solidarité vieillesse – qui forme avec d'autres prestations non contributives le « minimum vieillesse » – permet d'évaluer leur nombre à 577 000 au 31 décembre 2003, après 605 000 en 2002. Les deux baisses consécutives voisines de -5 % enregistrées en 2002 et 2003, confirment la

G.02

taux de croissance des prestations de protection sociale en valeur (euros courants)

5



Source : Comptes de la protection sociale 2003 - Drees

tendance de longue période à la diminution du minimum vieillesse, à la faveur de la maturation des régimes de retraite.

Les pensions de réversion progressent quant à elles de +3,4 % en 2003, soit, comme les années antérieures, moins rapidement que l'ensemble des pensions. L'interprétation des évolutions respectives des pensions de droits directs et dérivés est toutefois rendue difficile par un changement méthodologique intervenu en 2002 et entraînant une rupture de série⁴.

Enfin, la poursuite de la montée en charge de l'Apa contribue à accroître fortement le montant des prestations consacrées à la dépendance. Alors que 665 millions d'euros étaient versés en 2001 à 150 000 bénéficiaires au titre de la PSD, 1,86 milliard d'euros ont été versés en 2002 à 300 000 bénéficiaires de l'Apa en moyenne sur l'année, et près de 3,2 milliards en 2003 à 712 000 bénéficiaires. Le montant mensuel moyen versé à chaque bénéficiaire variant peu par rapport au dispositif précédent (490 euros par mois pour une personne à domicile), c'est bien l'extension du champ de la prestation, qui concerne désormais non seulement les personnes les plus fortement dépendantes, mais aussi celles qui le sont moyennement – à domicile ou en institution –,

qui est à l'origine de ce changement d'échelle ; et ce en dépit de la révision des conditions d'ouverture des droits à l'Apa introduite par la loi du 31 mars 2003. Le nombre de bénéficiaires de l'Apa a ainsi continué à s'accroître au cours de l'année 2003 pour atteindre 792 000 au 31 décembre. Dans le même temps, l'Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) en faveur des personnes âgées de 60 ans ou plus devient une prestation résiduelle : 24 millions d'euros ont été versés à ce titre en 2003.

progression modérée des prestations des risques famille et logement

En 2003, l'ensemble des prestations afférentes au risque *maternité et famille* s'élève à 43,9 milliards d'euros, en progression de seulement +0,9 % en euros courants (contre +2,7 % en 2002). Le ralentissement des prestations des risques *maternité et famille* est donc net et correspond même à une diminution en termes réels. Les deux composantes connaissent cependant des évolutions assez divergentes.

Les prestations liées à la famille (38,2 milliards en 2003), sont quasiment stables en euros courants (+0,5 %, après

+2,5 % en 2002), malgré des évolutions contrastées selon les prestations. Les allocations familiales augmentent de 1,7 %, suivant en cela la revalorisation dans les mêmes proportions de la Base mensuelle des allocations familiales (BMAF), qui sert de référence pour une grande partie des allocations du risque *famille*, alors que les effectifs d'allocataires progressent de 0,7 % en glissement annuel. Le complément familial est stable (+0,1 %), avec des effectifs en léger recul (-0,8 % en glissement). L'Allocation de rentrée scolaire (ARS) et l'Allocation pour jeune enfant « longue » (APJE) stagnent, sous l'effet d'un tassement du nombre de leurs bénéficiaires. L'Allocation parentale d'éducation (APE), qui représente au total 3 milliards d'euros, progresse de 1,3 % en euros courants, le nombre de ses bénéficiaires étant voisin de la stabilité (+0,2 %) en 2003. Au sein des aides à la garde de jeunes enfants, l'Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée (AFEAMA) progresse de près de 5 %, avec des bénéficiaires en hausse de 2,7 %, alors que l'Allocation de garde d'enfant à domicile (AGED) continue de se replier (-2 %), tendance à l'œuvre depuis son plafonnement intervenu en 1998, avec des effectifs encore en recul cette année (-4,3 %). Enfin, le dyna-

6

T
02

effectifs de retraités de droit direct de la Cnav - métropole et Dom - et ventilation par âge

Âge	2000	2001	Évolution 2001/2000	2002	Évolution 2002/2001	2003	Évolution 2003/2002
60 ans	244 405	230 964	-5,5 %	254 209	10,1 %	269 200	5,9 %
61 ans	329 616	306 999	-6,9 %	292 936	-4,6 %	317 936	8,5 %
62 ans	344 940	346 211	0,4 %	325 480	-6,0 %	307 379	-5,6 %
63 ans	356 360	355 571	-0,2 %	357 693	0,6 %	333 783	-6,7 %
64 ans	366 892	363 071	-1,0 %	362 520	-0,2 %	361 639	-0,2 %
60-64 ans	1 642 213	1 602 816	-2,4 %	1 592 838	-0,6 %	1 589 937	-0,2 %
65-69 ans	2 352 111	2 352 086	0,0 %	2 338 407	-0,6 %	2 335 813	-0,1 %
70-74 ans	2 028 641	2 089 452	3,0 %	2 150 801	2,9 %	2 182 669	1,5 %
75-79 ans	1 565 270	1 592 092	1,7 %	1 620 556	1,8 %	1 660 851	2,5 %
80-84 ans	761 122	902 872	18,6 %	1 024 991	13,5 %	1 129 020	10,1 %
85-89 ans	503 515	468 132	-7,0 %	433 585	-7,4 %	410 796	-5,3 %
90 ans et plus	234 586	251 181	7,1 %	268 958	7,1 %	283 446	5,4 %
Ensemble	9 087 458	9 258 631	1,9 %	9 430 136	1,9 %	9 592 532	1,7 %

Source : Cnav

4. Certains pensionnés de droits directs, survivants à leur conjoint, perçoivent également une pension de réversion. À compter de 2002, la Cnav a amélioré la prise en compte de ces sommes - correspondant à des pensions de droits dérivés - au sein des versements effectués aux retraités de droits directs, en les réintégrant dans la série correspondante, alors qu'elles venaient auparavant augmenter le montant des pensions de base.

misme des prestations d'action sociale sous conditions de ressources, en hausse de 17 % cette année, peut être relié aux difficultés économiques intervenues depuis 2001, et à leurs répercussions sur l'emploi et le revenu des ménages. Ce même phénomène peut être en partie à l'origine de la progression de l'Allocation pour parent isolé (API), minimum social sous conditions de ressources destiné aux familles monoparentales, dont les montants augmentent de 3,7 % suite à une hausse des effectifs de 4,2 % entre la fin 2002 et la fin 2003.

Contrairement aux prestations liées à la famille, celles consacrées à la maternité, qui s'élèvent à 5,8 milliards d'euros, restent dynamiques et progressent de plus de 3,5 % en euros courants, après +4,9 % en 2002 ; et ceci alors même que sur le plan démographique, l'année 2003 a été marquée par une stabilisation des naissances (792 600 contre 793 600 l'année précédente). Si l'APJE « courte » est stable en 2003, (+0,5 %) après deux années de tassement, les indemnités journalières liées à la maternité progressent de 4,5 % et les soins de santé de 3,5 %. Une partie de cette augmentation peut être attribuée à des mesures de revalorisation des tarifs de nomenclature des actes, prenant effet au 1^{er} janvier 2003 et qui ont conduit à une augmentation des frais liés à l'accouchement⁵.

En 2003, l'ensemble des prestations logement marque quant à lui un net ralentissement, avec +1,8 % en euros courants en 2003, après deux années de forte hausse. En effet, en juillet 2000 a débuté la première étape de l'alignement sur trois ans des loyers plafond de l'Allocation de logement à caractère familial (ALF) et de l'Allocation de logement à caractère social (ALS) sur ceux de l'Aide personnalisée au logement (APL). En janvier 2001, puis au 1^{er} janvier 2002 sont intervenues les deux étapes prévues de l'unification des barèmes des aides au logement du secteur locatif. Ces modifications du calcul des allocations expliquent la forte poussée de l'ALF et de

l'ALS constatée au cours des années 2001 et 2002.

En 2003, l'APL et l'ALS progressent de +2 % en euros courants, et l'ALF de 1,2 %, alors que l'Observatoire national des marchés de l'immobilier a évalué la hausse moyenne des loyers à 2,6 %. La revalorisation des allocations pour 2003, qui a lieu d'ordinaire au 1^{er} juillet de chaque année, a été repoussée avec effet rétroactif à compter de juillet 2003. Les allocataires percevront donc en 2004 un complément au titre des prestations dues pour le second semestre 2003. Les montants retracés dans les comptes provisoires pour l'année 2003 reflètent donc une absence de revalorisation, qui devrait donner lieu à une prise en compte lors de la prochaine révision des comptes pour 2003. Ils traduisent également une diminution en glissement annuel du nombre des allocataires : -1,4 % en 2003 pour l'ensemble des allocations logement, dont -2,6 % pour l'APL, qui constitue l'allocation la plus importante par les montants versés, -1,4 % pour l'ALF, tandis que le nombre des allocataires de l'ALS se stabilise. La hausse des prestations versées en 2003 est donc imputable à l'effet en année pleine de la précédente revalorisation de juillet 2002 et aussi, sans doute, à la relative atonie des revenus des bénéficiaires, ces prestations étant sous conditions de ressources.

hausse sensible des prestations chômage, reprise confirmée des prestations liées au risque pauvreté - exclusion

Les prestations liées au chômage et à la perte d'emploi sont parmi les plus sensibles à la conjoncture économique. Au cours de l'année 2003, une hausse de +8,6 % en moyenne annuelle du nombre de chômeurs au sens du BIT par rapport à 2002, soit +7,3 % en glissement annuel en données CVS ; le taux de chômage s'est ainsi accru de 0,7 point en moyenne annuelle et de 0,5 point en glissement, atteignant 9,9 % en décembre 2003. En particulier, le

nombre de chômeurs indemnisés par les régimes d'assurance ou de solidarité s'est accru de 8,2 % en moyenne annuelle (+5,8 % en glissement). Dans ce contexte, les prestations versées au titre du chômage et de la perte d'emploi (indemnités de chômage, préretraites, indemnités de formation) se sont accrues en moyenne de 9,8 % en euros courants (après 12,5 % en 2002, tableau 1) et de 7,6 % en termes réels (après 10,4 % en 2002).

En leur sein, les indemnités de chômage (assurance et solidarité), qui atteignent 25,8 milliards d'euros, sont en augmentation de 14,4 % en valeur. Les indemnités plus spécifiquement versées par le régime d'assurance chômage progressent quant à elles de 15,9 %, croissance qui demeure très vive, quoique ralentie par rapport à 2002 (+28,9 %). Cette évolution peut s'expliquer par celle des effectifs de bénéficiaires : le nombre de chômeurs indemnisés par le régime d'assurance aurait progressé de 10,3 % en moyenne annuelle et de 6,7 % en glissement (soit +144 000 en données brutes) en 2003, après +233 000 en 2002. La proportion des chômeurs indemnisés par le régime d'assurance⁶, après les fortes augmentations des années précédentes (+4,7 points en moyenne annuelle en 2002), a progressé de 2,6 points en moyenne annuelle en 2003, mais seulement de 0,6 point en glissement pour s'établir à 53,7 % en fin d'année. Le montant des prestations versées par le régime de solidarité progresse pour sa part de 2 %. Si le nombre des bénéficiaires de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) - la principale prestation du régime de solidarité - recule de 23 400 unités en glissement, on assiste en contrepartie à la montée en charge de l'Allocation équivalent retraite (AER, +23 900 bénéficiaires). Les montants versés au titre de l'Allocation aux chômeurs âgés (Aca), qui permettait aux chômeurs ayant cotisé 160 trimestres à l'assurance vieillesse de bénéficier d'une allocation de chômage jusqu'à 60 ans, diminuent au contraire

5. Par exemple, le coût d'un accouchement simple est passé de 192 à 209 euros, soit une augmentation de 8,9 %.

6. Les salariés privés d'emploi peuvent bénéficier de l'Allocation de retour à l'emploi (ARE) versée par les Assedic lorsqu'ils totalisent une durée minimale d'affiliation et de contribution antérieure à la perte de leur emploi. On parle dans ce cas de « régime d'assurance ». Ce régime verse des prestations pendant une durée limitée au-delà de laquelle les demandeurs d'emploi peuvent basculer dans l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) : on parle alors de « régime de solidarité ».

de près de 20 %. Le nombre de ses bénéficiaires recule effectivement de près d'un quart en un an, aucun nouveau bénéficiaire n'étant admis dans ce dispositif depuis le 1^{er} janvier 2002.

Les préretraites représentent environ 3,5 milliards d'euros en 2003. Elles accusent une diminution de plus de 10 % du fait de la baisse sensible de l'Allocation de remplacement pour l'emploi (Arpe). Cette allocation, qui bénéficiait aux salariés ayant cotisé 160 trimestres dès l'âge de 58 ans, a en effet vu son accès fermé depuis le 1^{er} janvier 2003 ; les montants versés à ce titre diminuent de moitié en 2003 (470 millions d'euros après 957 millions en 2002), et le nombre de ses bénéficiaires de -56,2 % en glissement. Les préretraites versées par l'État se maintiennent quant à elles à 1,3 milliard d'euros, notamment les montants versés au titre du Congé de fin d'activité (CFA) dont l'extinction progressive décidée par les pouvoirs publics est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2003. En dehors des préretraites, les autres prestations liées au chômage sont essentiellement des indemnités de licenciement et de perte d'emploi (versées par les régimes directs et les régimes d'employeurs), qui augmentent de 6,5 % en euros courants pour s'établir à 4,2 milliards d'euros en 2003.

Les montants versés au titre de l'insertion et de la réinsertion professionnelle augmentent quant à eux de 6,4 % en valeur, en 2003, atteignant 2,7 milliards d'euros. Ils sont constitués pour

moitié de versements liés aux stages de formation qui progressent de 8,4 % en 2003 (après +17,5 % en 2002) et pour un tiers d'indemnités de formation versées par les Assedic. Celles-ci progressent de 10,5 %, sous l'effet de la montée en charge de l'Allocation de retour à l'emploi (ARE) formation, après avoir fortement diminué en 2002 (-40 %) suite à la disparition de l'Association pour la gestion des conventions de conversion (AGCC). En revanche, les montants versés au titre de l'Allocation de formation reclassement (AFR) sont en recul prononcé, car il n'est plus admis de nouveaux bénéficiaires à l'AFR depuis le 1^{er} juillet 2001.

Les prestations liées au risque *pauvreté - exclusion sociale* s'élèvent enfin en 2003 à 6,5 milliards d'euros. Elles sont entièrement sous conditions de ressources et sont constituées à 82 % par le Revenu minimum d'insertion (RMI), au titre duquel 5,3 milliards d'euros ont été versés. Les autres prestations sont des secours accordés en majorité par les régimes d'intervention sociale des Institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), c'est-à-dire le secteur associatif, ainsi qu'une fraction, très réduite, de la prime pour l'emploi⁷. Elles s'élèvent à 1,2 milliard d'euros en 2003.

Dans ces conditions, l'accélération des prestations afférentes au risque *pauvreté - exclusion sociale* en 2003 (+6,8 %), reflète celle des montants versés au titre du RMI (+8,7 %). Le barème du RMI a été revalorisé de 1,5 % en janvier 2003 et les

effectifs d'allocataires ont crû en données brutes de 3,3 % en moyenne annuelle et de 4,9 % en glissement sur 2003, pour s'établir en fin d'année à 1 120 800 (métropole et Dom, hors MSA). Pour la première fois, les effectifs ont progressé plus rapidement en France métropolitaine, qui compte 975 300 allocataires à la fin de l'année (+3,3 % en moyenne annuelle et +5 % en glissement), que dans les Dom, qui en comptent 145 500 (+ 3,1 % en moyenne annuelle et +4,2 % en glissement). ●

Pour en savoir plus

• FENINA Annie et GEFFROY Yves : « Les comptes de la santé en 2003 », *Drees, Études et Résultats*, n° 323, juillet 2004.

• AZIZI Karim et GILLES Christel : « L'évolution du RMI en 2003 : une analyse économétrique », *Drees, Études et Résultats*, n° 333, août 2004.

• BECHTEL Julien, BERTIN Dominique, CAUSSAT Laurent, LOISY Christian : « Comptes de la protection sociale en 2003 », *Drees, Document de travail, Série statistiques, à paraître*.

7. Il s'agit des montants de la Prime pour l'emploi (PPE) effectivement versés sous forme de prestation. La majeure partie de celle-ci, prenant la forme d'une réduction d'impôts, n'est pas considérée comme une prestation sociale.